Union européenne

Aux lisières de l'Europe

Le réseau associatif Migreurop a mis en place, depuis 2008, un observatoire européen des frontières qui développe des outils d'information mais aussi de revendication comme la campagne « Droit de regard dans les lieux d'enferment des étrangers ».

Sara Prestianni

Centre de rétention de Fellakio (Grèce).

Le 29 mars 2009, à 30 kilomètres des côtes libyennes, a eu lieu un des plus dramatiques naufrages de ces dernières années [1] : des chiffres encore provisoires font état de vingt et un cadavres repêchés et plus de deux cents disparus, sans doute engloutis dans le Canal de Sicile, tandis que les quelque trois cent soixante survivants sont aujourd'hui enfermés dans les prisons libyennes. Ce drame n'est malheureusement pas isolé. De nombreux migrants périssent entassés dans des camions, des pirogues, des cargos ou bien noyés dans la mer. Les routes de l'exil sont de plus en plus longues, difficiles et changent au gré du renforcement des contrôles des frontières.

Ces tragédies sont les conséquences de la mise en place des politiques de l'Union européenne et de ses voisins en matière de gestion des flux migratoires. Elles se traduisent dans la pratique par l'institutionnalisation de l'enfermement des migrants, leur mise à l'écart et l'organisation de leur invisibilité. Les centres de rétention se multiplient sur le territoire européen et aux frontières de l'Union. Espaces fermés, les camps prennent aussi la forme de regroupements informels en dehors des murs. C'est ce qui se passe dans la région du Calaisis (France) par exemple. Les migrants appellent ces lieux la « jungle » : ce sont les bois à l'extérieur de la ville où ils se cachent et (sur)vivent, le temps de leur passage vers le Royaume-Uni. Bien que non clos, ils contribuent à la mise à l'écart des migrants et constituent des camps à ciel ouvert d'où l'on ne peut guère s'éloigner sans risquer d'être arrêté. L'enfermement formel ou informel n'est pas l'unique corollaire de l'application des politiques migratoires européennes : les refoulements aux frontières, les expulsions, l'errance et parfois la mort rythment tragiquement leur mise en place.

Les centres de rétention se multiplient sur le territoire européen et aux frontières de l'Union.

Contrôle citoyen

Migreurop est un réseau euro-africain d'associations, de chercheurs et de militants qui s'est donné pour objet de faire connaître et dénoncer les effets de ces politiques. Les mauvaises conditions d'accueil et d'intégration des étrangers, les nombreuses violations des droits fondamentaux ainsi que les situations de vulnérabilité des migrants maintenus aux frontières de l'Europe sont peu documentées et très mal connues des responsables politiques et de la société civile. C'est pourquoi le réseau s'attache, depuis 2002, à rassembler des informations et à analyser les dispositifs européens qui visent à contrôler les mouvements migratoires par l'enfermement, la surveillance des frontières et l'exportation de la gestion des frontières de l'Union à ses voisins, ce que Migreurop appelle l'externalisation. Depuis 2008, les trente-trois associations membres, réparties dans dix pays, ont décidé de mettre en place un observatoire européen des frontières. Ce projet collectif a reçu le soutien du programme européen pour l'intégration et les migrations (Epim), du réseau des fondations européennes (Nef), du Comité catholique contre la faim et pour le développement (CCFD), de la Fondation un monde par tous (FUMPT) et du programme d'Échanges et partenariats. L'observatoire s'articule

1 www.migreurop.org/article1411.html

Photos Sara Prestianni

1. Débarquement de *boat-people* sur l'île de Lampedusa (Italie). **2.** Camp informel de Calais (France).

autour de plusieurs instruments d'information : l'Atlas donnera une lecture critique des principaux aspects des politiques européennes d'asile et d'immigration. Parallèlement, le rapport annuel des violations des droits humains aux frontières mettra en lumière les conditions de vie des migrants aux frontières de l'Union et montrera concrètement les cas de répression, de refoulements, d'expulsions, d'enfermement, d'errance et de morts aux frontières.

Combat global

L'observatoire met également en place des outils de revendication comme la campagne européenne pour un « droit de regard dans les lieux d'enfermement des étrangers ». Migreurop veut, avec cette campagne, faire connaître la réalité des conditions d'internement des étrangers, jouer un rôle d'alerte, et témoigner des conséquences de l'enfermement sur le respect des droits des migrants. Dans une première phase, la campagne « droit de regard » s'est traduite par une semaine de visites de parlementaires européens et nationaux dans les centres de rétention de plusieurs pays européens et en Mauritanie, en janvier 2009. La deuxième phase, en mai, vise à faire entrer les citoyens dans les centres de rétention en Europe, mais aussi à faire sortir la parole des migrants retenus. Le deuxième outil de revendication est le groupe de travail sur les accords de réadmission. Aujourd'hui, le principal enjeu pour les États européens est le renvoi des personnes en situation irrégulière. La coopération entre l'Union, ses États membres et les États tiers se résume souvent à un marchandage pour que ces derniers « reprennent » leurs ressortissants en situation irrégulière en Europe, voire des migrants d'autres pays qui auraient transité par leur territoire, en échange d'accords économiques. La question des accords de réadmission est directement liée à celle de l'enfermement. En effet, les États tiers, en acceptant de signer ces accords, deviennent à leur tour responsables du renvoi vers leurs pays d'origine des personnes réadmises sur leur territoire mais non ressortissantes de leur pays. Ainsi, l'État tiers devra à son tour enfermer pour pouvoir renvoyer. Caractéristique de la construction d'une Europe sécuritaire, peu soucieuse des droits fondamentaux, ces accords doivent être doublement dénoncés : d'une part parce qu'ils subordonnent l'aide économique des pays dominants à la collaboration des gouvernements des pays en développement, d'autre part parce que ce chantage s'opère au détriment du respect des droits fondamentaux des migrants. ■

Les accords de réadmission entre l'Europe et les États tiers doivent être dénoncés.

Eva Ottavy et Sara Prestianni, réseau Migreurop

› www.migreurop.org

VUES D'EUROPE

Clémence Durand, volontaire à Istambul au sein d'HCA-Rlap

À la frontière gréco-turque...

Istambul est le point de convergence pour des milliers d'individus en route vers l'Europe. C'est le plus souvent depuis le quartier d'Aksaray, qui abrite beaucoup de migrants en transit, que le voyage se prépare. A. souhaite passer en Grèce. Il hésite entre deux routes. Par la mer Egée, vers les îles grecques, le passage est risqué : il se fait sur un bateau gonflable avec un petit moteur. Les embarcations, souvent surchargées, coulent facilement. D'après ce qu'on lui a raconté, les gardes-côtes grecs renverraient même les embarcations dans les eaux territoriales turques, après avoir confisqué les rames ou le moteur, voir même dans certains cas, après avoir crevé le bateau. Les passeurs conseillent d'emmener des rustines. Par le nord, le passage par la frontière terrestre et la région d'Edirne est tout aussi risqué. Il faut marcher longtemps, de nuit, traverser la rivière Evros qui marque la frontière avec la Grèce, à la nage ou avec une embarcation de fortune. Des gens perdent leurs mains ou leurs pieds à cause du froid. Il faut essayer d'atteindre Athènes à tout prix, car se faire arrêter avant signifie le retour immédiat et systématique en Turquie dans les jours qui suivent. H. s'est déjà fait renvoyé deux fois en Turquie comme ça. Personne ne lui a demandé son nom, sa nationalité, ou même son âge. « *Le silence* », dit-il, est ce qui l'a le plus impressionné. « *Personne ne te parle, personne ne te regarde.* » Il avait 16 ans. Beaucoup restent coincés ici, à Istambul, ne pouvant ni reculer, ni avancer. La Turquie semble ainsi bien remplir son rôle de gardien des portes de l'Europe. ■

› Pour en savoir plus : www.emi-cfd.com/echanges-partenariats

Par le programme européen de mobilité d'Échanges et partenariats